

LA TAXE DE SEJOUR

Instaurée en Grand Villeneuvois depuis 2010, elle est perçue par votre hébergeur et intégralement affectée au développement et actions touristiques du territoire dont vous bénéficiez directement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour en Grand Villeneuvois !

Tarifs 2019

Palaces		2,00 €	* Les mineurs	
Hôtels de tourisme	5 étoiles	1,50 €		
	4 étoiles	1,20 €		
Résidences de tourisme	3 étoiles	0,90 €		
Meublés de tourisme	2 étoiles	0,70 €		
Autres établissements de classement touristique équivalent				
Chambres d'hôtes		0,60 €		* Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la CAGV
Hôtels de tourisme 1 étoile				
Résidences de tourisme 1 étoile				
Meublés de tourisme 1 étoile				
Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles				
Emplacements dans des aires de camping-cars et des aires de stationnements touristiques (par tranches de 24h)				
Autres établissements de classement touristique équivalent				
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles		0,55 €	* Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire	
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles		0,20 €		
Ports de plaisance				
Terrains de camping en attente de / sans classement				
Hôtels de tourisme		3% nuitée HT/pp (plafonné à 2€)		
Résidences de tourisme				
Villages vacances en attente de / sans classement				
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de / sans classement				

Conformément à l'article D.2333-31 et suivants du CGCT



Pour toute information complémentaire :
Office de Tourisme du Grand Villeneuvois
Allée Federico Garcia Lorca 47300 Villeneuve sur Lot
Tél : +33 (0) 5.53.36.17.30
Courriel : grandvilleneuvois@taxesejour.fr



LA TAXE DE SEJOUR

Instaurée en Grand Villeneuvois depuis 2010, elle est perçue par votre hébergeur et intégralement affectée au développement et actions touristiques du territoire dont vous bénéficiez directement.

Nous vous souhaitons un agréable séjour en Grand Villeneuvois !

Tarifs 2019

Palaces		2,00 €	* Les mineurs	
Hôtels de tourisme	5 étoiles	1,50 €		
	4 étoiles	1,20 €		
Résidences de tourisme	3 étoiles	0,90 €		
Meublés de tourisme	2 étoiles	0,70 €		
Autres établissements de classement touristique équivalent				
Chambres d'hôtes		0,60 €		* Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la CAGV
Hôtels de tourisme 1 étoile				
Résidences de tourisme 1 étoile				
Meublés de tourisme 1 étoile				
Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles				
Emplacements dans des aires de camping-cars et des aires de stationnements touristiques (par tranches de 24h)				
Autres établissements de classement touristique équivalent				
Terrains de camping et de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles		0,55 €	* Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire	
Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles		0,20 €		
Ports de plaisance				
Terrains de camping en attente de / sans classement				
Hôtels de tourisme		3% nuitée HT/pp (plafonné à 2€)		
Résidences de tourisme				
Villages vacances en attente de / sans classement				
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de / sans classement				

Conformément à l'article D.2333-31 et suivants du CGCT,



Pour toute information complémentaire :
Office de Tourisme du Grand Villeneuvois
Allée Federico Garcia Lorca 47300 Villeneuve sur Lot
Tél : +33 (0) 5.53.36.17.30
Courriel : grandvilleneuvois@taxesejour.fr

